

QUESTION ORALE H-0184/02
pour l'heure des questions de la période de session d'avril 2002
posée conformément à l'article 43 du règlement
par Lone Dybkjær
à la Commission

Objet: Action ciblée en faveur des candidatures féminines aux élections européennes de 2004 dans les pays candidats

Il est à espérer que les pays candidats d'Europe centrale et orientale participeront aux prochaines élections au Parlement européen, lequel verra par conséquent sa composition modifiée. Sachant que la participation et la représentation des femmes au sein des institutions politiques de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale sont inférieures à la moyenne de l'Union européenne, la proportion des femmes siégeant au Parlement européen diminuera si aucune initiative active n'est prise afin que les femmes de ces pays soient en mesure de se porter candidates et qu'elles se présentent effectivement afin, espérons-le, d'être élues.

La Commission peut-elle et a-t-elle l'intention de mettre à disposition des crédits, dans le cadre des mesures économiques relatives à l'élargissement, visant à promouvoir les candidatures des femmes aux élections au Parlement européen?

Dépôt: 11.03.2002
da